

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-77 du 18 mars 1981

portant approbation des Budgets
Primitifs pour l'exercice 1981 de
la Province et des Districts de
l'Ouémé

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la loi n° 64-16 du 11 Août 1964 fixant la liste des taxes Provin-
ciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et
les actes modificatifs subséquents ;

VU l'ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966 portant codifica-
tion des Impôts Directs et Indirects et leurs textes qui l'ont
modifiée ;

VU l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974 portant réorganisation
de l'administration Territoriale ;

VU l'ordonnance n° 74-8 du 13 février 1974 portant création organi-
sation, attribution et fonctionnement des Conseils Provinciaux
de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;

VU l'ordonnance n° 74-9 du 13 février 1974 portant Institution et
Organisation de la Commune ;

VU le décret n° 74-26 du 13 février 1974 fixant les attributions et
les prérogatives des Préfets de Province et des Chef de District
et déterminant les services directement placés sous leur autorité

VU le décret n° 78-356 du 30 décembre 1978 portant limites et déno-
mination des circonscriptions administratives et les textes
modificatifs subséquents ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Mars 1981 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs pour l'exercice 1981 de la Province et des Districts de l'Ouémé arrêtés en recettes et en dépenses aux montants ci-après :

PROVINCE DE L'OUÉME

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF FRANCS 123 980 249

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE NEUF CENT DIX NEUF FRANCS . 44 879 919
TOTAL 168 860 168

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT MILLE DEUX CENT QUARANTE NEUF FRANCS . 123 980 249

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE NEUF CENT DIX NEUF FRANCS . 44 879 919
TOTAL 168 860 168

DISTRICTS URBAIN DE PORTO-NOVO I

RECETTES ORDINAIRES : TRENTÉ CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE FRANCS 35 355 540

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE TREIZE MILLE SIX CENT VINGT ET UN FRANCS 5 773 621
TOTAL 41 129 160

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTÉ CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE FRANCS 35 355 540

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE TREIZE MILLE SIX CENT VINGT ET UN FRANCS 5 773 621
TOTAL 41 129 160

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO II

RECETTES ORDINAIRES : TRENTÉ SEPT MILLIONS SIX CENT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS 37 602 500

RECETTE EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 10 382 968
TOTAL 47 985 468

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTÉ SEPT MILLIONS SIX CENT DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS 37 602 500

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT FRANCS 10 382 968
TOTAL 47 985 468

.../...

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO III

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS TROIS
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS 41 380 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS HUIT CENT QUARANTE
MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS 5 840 430
TOTAL 47 220 430

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS TROIS
CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS 41 380 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ MILLIONS HUIT CENT
QUARANTE MILLE QUATRE CENT TRENTE FRANCS 5 840 430
TOTAL 47 220 430

DISTRICT RURAL D'ADJA-OUERE

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SIX CENT TROIS
MILLE DEUX CENT DIX FRANCS 15 603 210

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS DEUX CENT
TRENTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 4 230 862
TOTAL 19 834 072

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS SIX CENT TROIS MILLE
DEUX CENT DIX FRANCS 15 603 210

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS DEUX CENT
TRENTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 4 230 862
TOTAL 19 834 072

DISTRICT RURAL DE POBE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS HUIT CENT
DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS . 25 802 499

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS TROIS CENT
CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS . 9 351 855
TOTAL 35 154 354

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT CINQ MILLIONS HUIT CENT
DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS ... 25 802 499

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF MILLIONS TROIS CENT
CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS . 9 351 855
TOTAL 35 154 354

DISTRICT RURAL DE SAKETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT
VINGT QUATRE MILLE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 22 424 078

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT MILLE
FRANCS 2 100 000
TOTAL 24 524 078

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT
QUATRE MILLE SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 22 424 078

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT MILLE FRANCS. 2 100 000

TOTAL 24 524 078

DISTRICT RURAL DE DANGBO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT VINGT
NEUF MILLE QUATRE VINGT FRANCS 20 729 080

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
HUIT MILLE FRANCS 4 808 000

TOTAL 25 537 080

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT VINGT
NEUF MILLE QUATRE VINGT FRANCS 20 729 080

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS HUIT CENT
HUIT MILLE FRANCS 4 808 000

TOTAL 25 537 080

DISTRICT RURAL D'IFANGNI

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE NEUF MILLE QUATORZE FRANCS 17 769 014

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS SIX CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS 3 650 000

TOTAL 21 419 014

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT
SOIXANTE NEUF MILLE QUATORZE FRANCS 17 769 014

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS SIX CENT
CINQUANTE MILLE FRANCS 3 650 000

TOTAL 21 419 014

DISTRICT RURAL D'ADJARRA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENTS FRANCS 27 379 400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT
TRENTE TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SIX FRANCS 4 433 366

TOTAL 31 812 766

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENTS FRANCS 27 379 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT
TRENTE TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE SIX FRANCS 4 433 366

TOTAL 31 812 766

DISTRICT RURAL DE BONOU

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS SEPT CENT DIX HUIT
 MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 12 718 395

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE
 CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 1 555 962

TOTAL 14 274 357

DEPENSES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS SEPT CENT DIX HUIT
 MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 12 718 395

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE
 CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 1 555 962

TOTAL 14 274 357

DISTRICT RURAL DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE
 SIX MILLE QUATRE VINGTS FRANCS 26 236 080

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE
 VINGT DOUZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX FRANCS 7 292 236

TOTAL 33 528 316

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS DEUX CENT TRENTE
 SIX MILLE QUATRE VINGTS FRANCS 26 236 080

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS DEUX CENT QUATRE
 VINGT DOUZE MILLE DEUX CENT TRENTE SIX FRANCS 7 292 236

TOTAL 33 528 316

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SEPT CENT
 QUARANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS. 27 742 491

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQUANTE DEUX
 MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 552 776

TOTAL 28 295 267

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SEPT CENT
 QUARANTE DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 27 742 491

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT CINQUANTE DEUX
 MILLE SEPT CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 552 776

TOTAL ... 28 295 267

DISTRICT RURAL D'AKPRO-MISSERETE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT
 QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 27 515 290

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
 MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE FRANCS 2 560 534

TOTAL .. 30 075 824

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT
 QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 27 515 290

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CINQ CENT
 SOIXANTE MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE FRANCS 2 560 534
 TOTAL 30 075 824

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS NEUF CENT
 CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS .. 36 959 575

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLIONS DEUX CENT VINGT
 TROIS MILLE FRANCS 1 223 000
 TOTAL 38 182 575

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS NEUF CENT
 CINQUANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS .. 36 959 575

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLIONS DEUX CENT
 VINGT TROIS MILLE FRANCS 1 223 000
 TOTAL 38 182 575

DISTRICT RURAL DE SEME-PODJI

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS SEPT CENT
 QUATRE VINGT SIX MILLE TRENTE SEPT FRANCS 36 786 037

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT
 SOIXANTE QUATRE MILLE CENT UN FRANCS 4 564 101
 TOTAL 41 350 138

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS SEPT CENT
 QUATRE VINGT SIX MILLE TRENTE SEPT FRANCS 36 786 037

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT
 SOIXANTE QUATRE MILLE CENT UN FRANCS 4 564 101
 TOTAL 41 350 138

DISTRICT LAGUSTRE DES AGUEGUES

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS DE FRANCS 15 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT
 CINQUANTE SIX MILLE CENT FRANCS 2 856 100
 TOTAL 17 856 100

.../...

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS DE FRANCS 15 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS HUIT CENT

CINQUANTE SIX MILLE CENT FRANCS 2 856 100
TOTAL 17 856 100

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 mars 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Information et de
la Propagande chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,

Martin DOHOU AZONHIHO

GUEZODJE Vincent

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISP-MF 10 ANR 4
autres Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UMB-ISJ 4 BN-DAN 4 Districts Intéressés
16 x 4 = 64 Province de l'Ouémé 5 DB-DCF-Solde 12 Trésor-DI 8
DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-